

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2023/081**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 21

**Membres absents** : 6

**Dont membres représentés** : 5

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Laurence BARBERA, Pascal-Henri BASSET, Marc BILLES, Françoise CAMPREDON, Karine CAROLA, Yves ESCAPE, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Nicolas OLIVE, Joël PACULL, Pascale PUY, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE, Christelle LEBOEUF, Xavier ROCA, Christian FALZON.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Guy PALOFFIS (pouvoir à Jean-Paul BILLES), Carine DEVOYON (pouvoir à Laurence BARBERA), Catherine MIFFRE (pouvoir à Nathalie PIQUE), COSTA Yannick (pouvoir à Jean TELASCO), Bertille MARTY (pouvoir à Christian FALZON).

**Absente excusée** : Evelyne SARRAZIN.

**Secrétaire de séance** : Laurent FOURMOND

**Date de la convocation** : 15/09/2023

**TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE GRANGE 30 AVENUE DE**  
**LA REPUBLIQUE EN ATELIER DE VITRAUX ET APPARTEMENT -**  
**ATTRIBUTION DES MARCHES**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue des travaux de réhabilitation d'une grange 30 avenue de la République en atelier de vitraux et appartement, dont la limite de remise des plis avait été fixée au 11 septembre 2023 à 12h. Il rappelle le coût estimatif de ce projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir 334 616,73 € HT de travaux (+ 31 590 € HT en options : 990 € HT pour les stores intérieurs, et 30 600 € HT pour les brise-soleil extérieurs).

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP et dans le journal L'Indépendant. Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) a eu lieu le 11 septembre 2023 pour l'ouverture des plis.

Une nouvelle CAO a été programmée ce jour, 21 septembre 2023 à 16h en mairie afin de rendre son avis sur le classement des offres tel que proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre (Cabinet d'architecture Philippe POUS).

Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis de la CAO, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché comprenant 9 lots comme suit :

- **Lot 1 – Gros œuvre** : Société VILLALONGUE, sise 22 rue Paul Séjourné, Naturopole 3, 66350 TOULOUGES, pour un montant de 135 002,79 € HT.
- **Lot 2 – Doublages-cloisons-faux plafonds** : Société CAUSADIAS, sise rue de Costabonne, ZI Ulrich, 66400 CERET, pour un montant de 24 116,70 € HT.
- **Lot 3 – Carrelage-faïences** : Société Roussillon Chape, sise 103 route de Munich, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 13 665,86 € HT.
- **Lot 4 – Peinture** : Atelier Oliver, sise ZAE Naturopole, 3-4 Rue Gustave EIFFEL-CS 10001-66350 TOULOUGES, pour un montant de 7 976,86 € HT.
- **Lot 5 – Menuiseries extérieures** : Société STAL ALU, sise Relais de la Côte Radieuse – Route de Perpignan – 66140 CANET EN ROUSSILLON, pour un montant de 38 895 € HT (sans PSE)
- **Lot 6 – Menuiseries intérieures** : Société Technobat Menuiserie, sise 1075 avenue du Languedoc, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 19 623,30€ HT.
- **Lot 7 – Serrurerie** : Société FSM, sise ZAE, 8 rue Marcel Paul, 66470 SAINTE MARIE LA MER, pour un montant de 3 671 € HT.
- **Lot 8 – Chauffage-Ventilation-Climatisation – Plomberie - Sanitaire** : Société Fluides Concept 66, sise 483 Rue Jean Baptiste Biot, 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 24 545,77 € HT.
- **Lot 9 – Electricité-courants forts et faibles** : **Déclaré infructueux** par la commission d'appel d'offres puisqu'une seule offre, supérieure à l'estimation, a été reçue.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **DECIDE** d'attribuer les lots du marché tels que proposés par la commission d'appel d'offres et exposé ci-dessus, le montant total des travaux étant de 267 497,28 € HT.

► **DIT QUE** la consultation pour l'attribution du lot n°9 sera relancée.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits marchés et tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cédex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique*